



Arbois
JURA

DECISION 06/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Affaire 239006M – ARBOIS – CHENAILLOTTE Aménagement sportifs

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les décisions prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 09/06/2023 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,

Vu la décision en date du 06/10/2023, confiant la maîtrise d'œuvre au cabinet MV SARL,

Considérant l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre et estimant les travaux à 440 813 € HT dont une option de 30000 € HT pour le décapage de l'ensemble de la zone aire de jeux, aire de fitness, terrain de boules,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir la rémunération du maître d'œuvre, conformément à l'article 5-1 du CCAP de maîtrise d'œuvre, par la passation d'un avenant au marché sur la base du nouveau coût prévisionnel des travaux, et ainsi définir le taux de rémunération à appliquer comme prévu dans l'acte d'engagement.


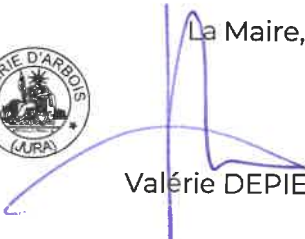
Considérant les modifications apportées au programme avec notamment la suppression de l'anneau de pratique cycliste au profit d'une piste de Pumptrack, et une réalisation à moyen terme de l'aire de jeux enfance et en interne (régie) du terrain de pétanque.

DECIDE

- D'approuver, l'avant-projet définitif présenté par MV SARL ainsi que l'avenant établi sur cette base,

- Prend acte que le taux de rémunération après atténuation à appliquer au coût prévisionnel des travaux est de 6.57876 % fixant ainsi le forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 29 000 € HT,
- Donne son accord sur l'avenant proposé,
- Autorise le SIDEDEC à passer et signer cet avenant avec MV SARL,

Arbois, le 8 mars 2024

 La Maire,

Valérie DEPIERRE